

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
10 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le dix-huit mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, MAIRE

Présents : Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,  
Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

**N° 18032025009**

**SIGNATURE CONTRAT  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
POUR LA COMMUNE ENTRE LE  
DEPARTEMENT 43 ET  
COMMUNE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre Commune.

Une trajectoire d'évolution a été déterminée afin de consolider le service rendu à la population.

Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé ;
- Permettre à la bibliothèque de la Commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la Commune ;

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 18 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Patrice CHAMAYOU

**Vote**

Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 19 mars 2025

et publication ou notification

du 19 mars 2025

**AR Prefecture**

043-214300626-20250318-18032025009-DE  
Reçu le 19/03/2025